

MONSIEUR LE PRESIDENT
GRAND AVIGNON
320 CHEMIN DES MEINAJARIES
BP 1259 - AGROPARC
84911 AVIGNON CEDEX 9

N. REF: 2024/181/XS

AVIGNON, LE 8 NOVEMBRE 2024

OBJET : PROJET ARTICITE

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la concession Agroparc, nous avons conçu avec votre service développement économique un projet nommé « Articité ». Ce dernier se positionne dans le secteur nord d'Agroparc et propose 6 plateformes techniques avec mezzanine (135 m²) et 5 ateliers avec mezzanine (220 m²) à destination de professions artisanales.

Ce secteur a fait l'objet de travaux de viabilisation en 2021 faisant partie des équipements publics prévus dans la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté). Il dessert donc globalement 5 hectares viabilisés le long de la rue Lucie Aubrac et sur lesquels se situe également le projet de recyclerie du Grand Avignon.

Le projet « Articité » a été présenté aux réunions interservices qui regroupent Grand Avignon, Ville d'Avignon, Citadis et les architectes conseils avant dépôt du permis de construire. Ce dernier a été déposé le 10/01/2024 et obtenu le 02/05/2024.

Ce permis de construire a fait l'objet d'un recours gracieux en date du 27/06/2024 par l'association ZAP AGROPARC et des riverains du projet auprès de la Ville d'Avignon qui n'a pas donné suite. Le délai de recours contentieux courait jusqu'à début novembre.

Nous nous attendons à ce que l'association déclenche ce recours contentieux. C'est pourquoi, la réalisation du projet tel qu'autorisé est, en l'état, suspendu compte tenu de cet éventuel recours contentieux et dans un souci de prise en compte des enjeux environnementaux de la zone. Dans ce cadre, il a été fait appel à un bureau d'études chargé de réaliser une note environnementale afin de minimiser les impacts du projet autant que possible. La réalisation du projet ne reprendra qu'après prise en compte de cette étude et adaptation du projet si nécessaire suivant les conclusions du bureau d'études pour éviter tout impact notable significatif sur l'environnement.

Nous tenons également à souligner l'obtention récente pour Agroparc du label Parc + (Niveau 3) délivré par l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments distingués.

LE DIRECTEUR

X. SIMON

Société d'Économie Mixte d'aménagement et de construction de la Ville d'Avignon, du Département de Vaucluse et du Grand Avignon
L'efficacité comme principe, l'intérêt général pour valeur

6, Passage de l'Oratoire
84000 Avignon

Tél : 04.90.27.57.00

E-mail : citadis@citadis.fr
Site internet : www.citadis.fr